

La gratification en stage

Description

La gratification de stage est versée au stagiaire sous certaines conditions. L'obligation de versement d'une gratification dépend de la durée du stage.

La [loi d'encadrement des stages](#) de 2015 a pour objectif d'améliorer les conditions de travail des stagiaires.

En effet, les stagiaires ne sont pas considérés comme des salariés. Le stage permet à l'étudiant ou l'élève d'être mis en situation professionnelle pendant une courte durée.

[Créer mon contrat de travail en ligne](#)

La gratification de stage est-elle obligatoire ?

Dans le cadre d'un stage, l'étudiant ou l'élève **ne perçoit pas de salaire, rémunération ou indemnité** car il n'est pas considéré comme un salarié.

Le stagiaire peut, cependant, percevoir une gratification de stage en fonction du temps de présence dans l'entreprise.

Bon à savoir : Bien que [la rupture de la convention de stage](#) ne soit pas soumise aux règles du Code du travail, l'employeur doit respecter certaines obligations.

Pour les **stagiaires étudiants**, le versement de la gratification est obligatoire uniquement dans les cas suivants :

- Lorsque la durée du stage est supérieure à 2 mois consécutifs ;
- A partir de la 309^{ème} heure de stage.

Concernant les stagiaires élèves du **second degré de l'enseignement agricole**, l'employeur a l'obligation de verser une gratification de stage lorsque la durée du stage est **supérieure à 3 mois de présence** dans l'entreprise.

Par ailleurs, les 3 mois de présence peuvent être consécutifs ou non. Il peut s'agir soit de **66 jours** de présence consécutifs ou non (7 heures par jour) soit de **462 heures** de présence dans l'entreprise.

Dans tous les cas, lorsque la durée du stage est inférieure aux durées précitées, l'employeur n'a pas l'obligation de verser au stagiaire une gratification.

Stagiaire étudiant ou élève	Conditions de durée de stage	Montant minimal de la gratification en 2024
Stagiaire étudiant	Durée du stage supérieure à 2 mois consécutifs ou à partir de la 309 ^{ème} heure de stage	4,35 €
Stagiaire élève du second degré de l'enseignement agricole	Durée du stage supérieure à 3 mois consécutifs ou non (soit 66 jours soit de 462 heures de présence dans l'entreprise)	4,35 €

Bon à savoir : A compter du 1er janvier 2024, les lycéens professionnels bénéficieront également d'une gratification de stage de la part de l'Etat. Cette allocation hebdomadaire varie entre 50 et 100 euros selon le niveau d'étude du jeune concerné.

Quel est le montant de la gratification ?

Le montant légal de la gratification est fixé à **15 % du plafond horaire de la sécurité sociale**. Le taux horaire de la gratification correspond ainsi à 4,35 €.

Ainsi, pour obtenir le montant de la gratification, il faut **multiplier le taux horaire avec le nombre d'heures** de stage.

Certaines conventions de branche ou accord professionnel étendu peuvent prévoir un montant de gratification **supérieur à 4,35 €**

La gratification minimale de stage

$$\begin{array}{c} \text{Plafond horaire} \\ \text{sécurité sociale*} \end{array} \times 0,15 = \begin{array}{c} \text{Gratification} \\ \text{minimale de stage} \end{array}$$

*modifié chaque année au 1er janvier

LegalPlace.

Par ailleurs, le montant de la gratification de stage doit être indiqué dans la convention de stage.

Bon à savoir : Au même titre que pour les salariés en [contrat de travail](#), les stagiaires ont également le droit au remboursement de la moitié des frais de transport et aux tickets restaurant si l'entreprise en propose.

Quel est le mode de versement de la gratification ?

En principe, la gratification de stage est versée **à la fin de chaque mois**. Le versement de la gratification peut s'effectuer :

- Soit selon le nombre réel d'heures effectuées par le stagiaire ;
- Soit en fixant le même montant chaque mois.

La durée maximum d'un stage est de **6 mois**.

A noter : Contrairement aux salariés en contrat de travail, il n'est pas possible de prévoir une [période d'essai pour les stages](#).

De plus, le versement de la gratification est dû dès le **1^{er} jour de stage**.

Par ailleurs, si le stage est interrompu temporairement, il est nécessaire de régulariser le montant de la gratification selon le nombre d'heures effectuées.

Zoom : LegalPlace vous propose des modèles de [contrats de travail](#). Qu'il s'agisse d'un CDI ou d'un CDD, nos contrats s'adaptent à vos besoins. En effet, ceux-ci contiennent toutes les mentions obligatoires et respectent la réglementation en vigueur. Vous n'avez qu'à compléter le modèle choisi avec les informations propres à votre situation. Le contrat se génère et vous pouvez le télécharger au format PDF. Il ne vous reste plus qu'à le signer !

Quelles sont les cotisations sociales de la gratification de stage ?

En principe, l'employeur est exonéré de cotisations sociales (CSG et CRDS) dès lors que le montant horaire de la gratification n'est pas supérieur à **4,35 €**

Par ailleurs, la gratification est exonérée d'impôts sur le revenu dans la limite du montant annuel du Smic.

En revanche, lorsque le montant horaire de la gratification est supérieur à 4,35 €, la gratification de stage est **soumise à cotisations et contributions sociales**.

Concernant la couverture maladie, le stagiaire est affilié au régime de sécurité sociale d'assurance maladie. En outre, il est rattaché à la CPAM en cas d'**accident du travail et maladies professionnelles** (AT/MP).

A noter : Les stagiaires étrangers bénéficient des mêmes droits et obligations que le stagiaire français.

FAQ

Quelle gratification pour un stagiaire ?

La gratification minimum d'un stagiaire est de 4,35€ par heure, correspondant à 15%

du plafond horaire de la sécurité sociale.

Est-ce obligatoire de rémunérer un stagiaire ?

Le stagiaire ne perçoit pas de rémunération. En revanche, lorsqu'il dépasse 2 mois de stage (ou 44 jours à 7h par jour), l'employeur a l'obligation de lui verser une gratification minimale de stage. En dessous de ces seuils, l'employeur n'a pas d'obligation de verser une gratification au stagiaire.

Comment se calcule la gratification ?

Le montant minimum de gratification correspond à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale. Ensuite, on multiplie ce montant par le nombre d'heures de présence effective en stage. Par ailleurs, le montant du plafond de la sécurité sociale est modifié tous les ans au 1er Janvier.